

Ils apprennoient à la jeunesse Gauloise un grand nombre de vers, qu'il n'étoit pas permis de mettre par écrit, de peur que les Mystères de la Religion étant revelez par des Livres, ne suffent exposéz à la fausse interprétation des ignorans & des libertins; de sorte qu'ils gardoient quelquefois les enfans de la Noblesse & des meilleures Maisons pendant vingt ans, pour les instruire des Dogmes de leur Théologie, & tâcher de les rendre habiles dans les Mathématiques. Ils leur enseignoient que l'ame étoit immortelle, & qu'il y avoit une autre vie. C'est pour cette raison qu'ils brûloient & enterroient avec les morts, ce qui leur avoit servi pendant la vie, qu'ils remertoient après la mort à faire leurs affaires & à se faire payer de leurs dettes, qu'ils prétendoient à leurs amis à certaine usure, à condition qu'ils ne les rembourseroient du capital qu'en l'autre monde; & qu'il y en avoit qui se jettoient dans le bucher des leurs, pour leur marquer le desir qu'ils avoient de vivre avec eux.

Ammien Marcellin, qui semble avoir voulu caractériser davantage les anciens Gaulois, dit qu'ils avoient la chair blanche & la tête haute, les cheveux blonds dorez & le regard affreux; qu'ils étoient prompts, querelleux & hauts à la main; & qu'une troupe d'étrangers n'eut osé en attendre un seul quand il étoit en colere, tant ils étoient redoutables; mais sur-tout quand c'étoit en présence de leurs femmes, qui se mêloient hardiment dans leurs querelles, & frappaient à coups de poings & à coups de pieds, aussi rudement que leurs maris; qu'au reste leur voix étoit effroyable & ménaçante, lors même qu'ils n'avoient aucun sujet d'être émus; qu'ils étoient propres en leurs habits; mais dans l'Aquitaine beaucoup plus qu'ailleurs, n'y ayant point de femme qui ne se piquât d'une grande propreté, quelque grande que fût sa misère.

La Noblesse & les Philosophes qui vivoient de bonne intelligence, étoient en grande considération parmi les Peuples, qui leur obéissoient aveuglement, & ne prenoient aucune connoissance des affaires. Et comme dans tous les Etats de la Gaule, & presque dans toutes les Villes, il y avoit deux Factions, dont les Chefs avoient toujours la plus grande autorité; il sembloit, dit Jules César, qu'on eût introduit cela pour défendre les Peuples contre l'oppression des Grands, parce que chacun avoit soin de défendre ceux de son parti. On jugeoit du crédit & de la condition d'un homme par sa suite.

Les hommes & les femmes se paroient de chaînes, colliers, braafelets, bagues & ceintures d'or. Ceux qui avoient la souveraine puissance, se distinguoient par une Couronne ou Diadème, enrichie de pierre.

Le peuple portoit de petits sayons ou hoquetons, dont il changeoit suivant les saisons. Les Nobles & les gens de guerre les portoient extrêmement courts & ferrez, brochez d'or & d'argent, & bigarez de diverses couleurs. Les Druïdes se distinguoient par leur chausseure, se servant de sandales ou souliers de bois en forme pentagone, qu'eux-mêmes appellez Galloches.

Les filles choissoient librement leurs maris, & pour cet effet les peres faisoient un banquet magnifique, où ils appeloient quantité de jeunes hommes, laissant une liberté toute entière aux filles de choisir celui qui étoit le plus de leur goût. Elles faisoient connoître celui qu'elles préféroient en lui donnant à laver avant tous les autres.

Le mari recevant la dot de sa femme, ajoutoit une pareille somme en argent ou en fonds de terre, & le tout restoit au survivant avec les fruits qui en provenoient.

Les maris avoient droit de vie & de mort sur leurs femmes, aussi-bien que sur leurs enfans; le respect & l'obéissance que les femmes doivent à leurs maris n'étant pas moindre que ceux que les enfans doivent à leur pere.

Les femmes qui étoient accusées d'avoir empoisonné leurs maris, étoient mises à la torture, & lorsqu'elles se trouvoient coupables, on les remettoit entre les mains des parents qui les faisoient mourir cruellement.

Ils plongeoient les enfans dans l'eau froide, au sortir du ventre de leur mère, & les trempoient à peu près comme le fer & l'acier, pour les rendre plus forts & plus vigoureux. Les maris qui cherchoient à s'éclaircir de la fidélité de leurs femmes, avoient droit suivant la coutume des Peuples qui habitoient le long du Rhin, d'exposer les enfans qui naissioient de leur mariage, sur un bouclier qu'ils faisoient flotter à la merci des flots, persuadé que ce fleuve qui tiroit peut-être son nom de la pureté de ses eaux, perdoit les bâtards & rendoit les légitimes à leurs mères, qui les attendoient à certaine distance. Les enfans ne paroisoient point en public avant qu'ils fussent en âge de porter les armes.

Leurs maisons étoient de figure ronde, construites de bois & de clayes, & couvertes de chaume ou de roseaux. Celles des grands Seigneurs étoient ordinairement accompagnées d'un bocage & sur le bord d'une rivière pour prendre le frais en été.

La chasse étoit, après la guerre, un de leurs plus ordinaires exercices. Ils se servoient de fléches empoisonnées avec de l'if, pour rendre le gibier plus tendre & plus délicat, retranchant les parties que le fer avoit touchées. Ils prenoient leurs repas assis sur des peaux & sur des tapis.

Ils comptoient par nuits, & non pas par jours comme nous faisons aujourd'hui. Ils régloient le tems par le cours de la Lune, & non par celui du Soleil. Ils croyoient que le monde céderoit quelque jour au feu & à l'eau.

Les Druïdes connoissoient généralement de toutes sortes de différens, & pour cet effet ils tenoient en certains tems de l'année, une Assemblée générale au pays Chartrain, & interdisoient de leurs sacrifices ceux qui ne vouloient point se soumettre à leurs décisions; après quoi tout le monde les rejoignoit comme des scélérats & des impies, & chacun fuyoit leur rencontre.

On ne s'entretenoit jamais des affaires d'Etat, si ce n'étoit dans les Assemblées ou Conseils de guerre, où tous ceux qui avoient droit d'entrer, venoient armez comme s'ils eussent été prêts d'aller combattre; celui qui arrivoit le dernier de tous étoit mis en pièces.

Ceux qui commandoient le silence dans les Assemblées, avoient permission de couper une pièce des habits de ceux qui faisoient trop de bruit, dont ils s'quittoient si bien, que le reste étoit quelquefois inutilisable.